



Assemblée générale

Soixante-huitième session

89^e séance plénière

Vendredi 23 mai 2014, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M. Rosenthal (Guatemala), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 23 de l'ordre du jour (suite)

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

Réunion consacrée à l'élimination de la pauvreté grâce au plein emploi et à un travail décent pour tous dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015

M. Faye (Sénégal) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente réunion de haut niveau visant à promouvoir l'élimination de la pauvreté au moyen du plein emploi et du travail décent pour tous dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

En s'associant aux déclarations faites par les représentants de la Bolivie et du Lesotho, au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États

d'Afrique, respectivement (voir A/68/PV.88), le Sénégal souhaiterait intervenir à titre national.

Les objectifs du Millénaire pour le développement constituent sans conteste l'une des plus ambitieuses initiatives visant à éliminer la pauvreté et à améliorer conséquemment les conditions de vie des populations. En dépit des progrès considérables accomplis, il est hélas établi que les attentes ne seront pas à la hauteur des ambitions à l'horizon 2015. Ceci est d'autant plus avéré que les récents rapports y relatifs ont annoncé les signaux avant-coureurs qui convergent tous vers des conclusions pessimistes, du fait de la persistance de la pauvreté, traduite, entre autres, dans la plupart des pays en développement par l'ampleur des inégalités, l'insécurité alimentaire, et les défis liés à l'accès à un emploi décent.

La gestion de la problématique du sous-emploi, en particulier celui des jeunes, exige l'adoption de mesures hardies susceptibles d'accroître les revenus des populations et d'améliorer leurs moyens de subsistance, dans le contexte particulier de la raréfaction de l'offre d'emploi, en raison de l'accroissement continu de la population active. Au-delà de ces considérations, le sous-emploi dans les pays pauvres s'intensifie du fait du faible niveau de productivité, de l'absence de maîtrise de l'information sur le marché de l'emploi, de l'inadéquation entre la formation et les exigences du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

14-40925(F)



Document adapté

Merci de recycler



marché, des difficultés de financement des programmes d'emploi ainsi que de l'insuffisance de promotion des mesures incitatives de création d'entreprises pour les jeunes et les femmes.

À ces goulots d'étranglements s'ajoutent, d'une part, la structure jeune de la population, comme au Sénégal où 40 % de la population est âgée d'au moins 15 ans et 55 % se situe dans la tranche d'âge des 15-34 ans, avec un environnement essentiellement dominé par les secteurs rural et informel dans lesquels se trouvent près de 90 % des emplois existants. Il en est de même pour les migrants et les femmes, dont l'autonomisation n'est plus une option mais une exigence de premier ordre. On note, d'autre part, un taux de dépendance des inactifs relativement élevé, ce qui tend ainsi à favoriser la présence de travailleurs avec des revenus largement insuffisants pour couvrir l'intégralité de leurs charges familiales.

En dépit de ces difficultés, il importe de souligner que l'emploi demeure un vecteur essentiel de réduction du risque de pauvreté et d'exclusion sociale, à travers sa capacité de contribution à la distribution de la richesse, à l'amélioration de la cohésion sociale, mais également d'accession à des conditions de vie décentes et à une autonomie financière.

Étant donné que la rémunération du travail constitue pratiquement la totalité des revenus des populations, l'emploi occupe dès lors une fonction sociale, ce qui rend nécessaire l'adoption de mesures efficaces reposant sur une compréhension commune des difficultés liées à l'accès et à la conservation d'un emploi décent.

Parallèlement, si l'emploi est une pierre angulaire de l'élimination de la pauvreté, il n'en demeure pas moins que la faiblesse des revenus et la précarité de l'emploi minent la qualité de vie des travailleurs, augmentent leur vulnérabilité et portent atteinte à son efficacité comme moyen de lutte pour l'élimination de la pauvreté. Une telle réalité, tout aussi tenace que cruelle, mérite une attention particulière, tant au sein des politiques et stratégies nationales de développement que dans le programme de développement pour l'après-2015, au regard des implications fortement positives de l'emploi sur la vie des populations et dans la réduction du risque de pauvreté.

Dans cet esprit, le Gouvernement sénégalais s'est engagé dans un processus de création massive d'emplois à travers la relance des activités économiques

et le soutien au développement d'entreprises privées performantes et à haute intensité de main d'œuvre dans les secteurs des travaux publics, du textile et de la confection, du tourisme, de l'agriculture et des services. En plus de la mise en place d'un système d'information sur les offres d'emploi, le Gouvernement a adopté une stratégie reposant notamment sur une meilleure gestion et l'employabilité de la main-d'œuvre, le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché de l'emploi et la mise en place de l'Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes.

Dans cette veine, ma délégation estime que le programme de développement pour l'après-2015 devrait, entre autres, mettre l'accent sur les stratégies susceptibles de soutenir la transformation industrielle des pays en développement, particulièrement d'Afrique, et de promouvoir un système de financement et d'encadrement de la création d'entreprises.

De même, il faudrait insister sur certaines mesures prioritaires, parmi lesquelles on peut citer la promotion de régimes fiscaux plus favorables aux projets d'investissements productifs; la création de conditions de nature à améliorer le niveau et la structure de la création d'emplois dans l'économie nationale, en assurant une meilleure prise en compte de l'emploi dans les politiques économiques de l'État; le renforcement des capacités de gestion des emplois existants dans les secteurs agricole et informel; ainsi que l'amélioration quantitative et qualitative du système de gestion du marché du travail.

J'ose espérer qu'au terme de cet exercice, la promotion de l'emploi et du travail décent trouvera la place qui est la sienne dans le programme de développement pour l'après-2015.

M^{me} Kage (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par le Chef de la délégation de l'Union européenne ce matin (voir A/68/PV.88).

L'année 2015 sera une année importante sur la scène politique internationale. La communauté internationale fera le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et adoptera le programme de développement pour l'après-2015. Des progrès considérables ont été enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La proportion de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté a diminué de moitié, avant même l'échéance de 2015. Cependant, la réduction de l'extrême pauvreté

demeure insuffisante. Quelque 1,3 milliard de personnes continuent de souffrir de la faim. Ce qui est inacceptable.

Nous devons avoir une compréhension globale et multidimensionnelle de la pauvreté pour lutter contre les causes profondes de la pauvreté et de la faim. Le programme de développement pour l'après-2015 doit renforcer l'engagement pris par la communauté internationale d'éliminer la pauvreté et d'œuvrer au développement durable, et établir un cadre unique, global et cohérent à cette fin. Cette compréhension doit tenir compte des fondements du développement durable que sont notamment la santé et l'éducation, la création d'emplois durables et décents et une rémunération équitable.

L'Allemagne préconise que le programme de développement pour l'après-2015 mette résolument l'accent sur l'emploi et le travail décent pour tous, notamment le plein-emploi productif et le travail décent pour les hommes comme pour les femmes, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. Nous sommes en particulier favorables à ce que la question du respect, de la promotion et de l'application des principes et droits fondamentaux au travail, notamment pour les travailleurs migrants, occupe une place de choix, conformément à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. L'Allemagne plaide également en faveur de la création durable de socles de protection sociale pour tous, conformément à la Recommandation n° 202 de l'OIT, notamment une sécurité de revenu minimum pour les enfants, les personnes âgées et les actifs en cas de maladie, de chômage, de handicap ou de maternité. Nous sommes également pour promouvoir le dialogue social, qui est essentiel à l'autonomisation et à la participation de la population, et définir des critères et cibles clairs en matière de lutte contre le chômage des jeunes.

Nous avons obtenu des résultats positifs dans l'aide que nous fournissons à nos pays partenaires grâce à un certain nombre de mesures. Premièrement, l'éducation et la formation professionnelles visent à améliorer la qualification et l'offre de main-d'œuvre. Deuxièmement, les interventions au niveau de la demande de main-d'œuvre, notamment le développement du secteur privé, sont utilisées pour créer des emplois. Troisièmement, la mise en place de politiques de l'emploi actives et des instruments requis ont permis d'aider les nouveaux arrivants sur le marché du travail, notamment grâce à des activités sociales en faveur des jeunes ou

à des programmes de mentorat par des entrepreneurs expérimentés. Enfin et surtout, nous nous appuyons sur des politiques économiques générales, notamment des politiques macroéconomiques allant des soins de santé aux infrastructures, qui contribuent à créer un environnement favorable.

Je saisis cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée sur une manifestation parallèle consacrée à l'emploi des jeunes que nous organiserons en collaboration avec la mission du Brésil, l'OIT et Worldskills International à l'occasion du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social prévu le 2 juin, sur le thème « Skilled for excellence and development » (Développer des compétences pour promouvoir l'excellence et le développement). Il est urgent d'adopter des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, car nous ne pouvons prendre le risque de faire de la génération actuelle une génération perdue.

Notre objectif global est l'élimination durable de la pauvreté dans toutes ses dimensions, objectif que nous devons atteindre tout en respectant les limites de la planète. Nous n'avancerons pas dans l'élimination de la pauvreté et le développement durable sans un travail décent pour tous, et les progrès demeureront inutiles si nous ne promovons pas également la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et l'état de droit et ne garantissons pas aussi le respect des droits fondamentaux de tous.

M. Kydyrov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : La communauté internationale et le Kirghizistan ressentent le besoin pressant de mettre en place des instruments et des mécanismes efficaces pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Au Kirghizistan, nos documents stratégiques prévoient des mesures globales en vue de réaliser les OMD. Il ressort en particulier de notre stratégie nationale de développement durable que les questions de développement humain et social du pays occupent une place centrale dans la politique nationale de la République kirghize. Ces questions englobent la réduction de la pauvreté, la création de possibilités d'accès à l'éducation, la qualité des systèmes de santé publique et l'instauration de bonnes conditions de vie afin que les citoyens les plus vulnérables du pays soient protégés. Ces objectifs s'inscrivent dans la droite ligne des OMD; ils donnent un aperçu des grandes lignes de notre stratégie nationale de développement pour les prochaines années.

L'abondance des ressources naturelles en République kirghize, à condition qu'elles soient

correctement gérées, peut offrir d'importantes perspectives de développement économique. L'agriculture est un secteur important de notre économie, et elle représente 31 % de notre produit intérieur brut. Près des deux tiers des habitants du Kirghizistan travaillent dans le secteur agricole, soit 3,5 millions de Kirghizes sur un total de 5,4 millions, et 40 % des personnes pauvres vivent dans des zones agricoles. En conséquence, la réduction de la pauvreté au Kirghizistan est directement liée au développement de l'économie. En tant que pays montagneux, nous devons également nous doter des capacités nous permettant de réagir efficacement en cas d'urgences dues à des catastrophes naturelles.

Plus de 90 % du territoire de notre pays a subi plus de 20 catastrophes naturelles graves. Compte tenu de l'impact des changements climatiques, nous sommes confrontés à de nouvelles menaces et à de nouveaux défis, en particulier dans les zones agricoles.

Ces conditions difficiles ont entraîné un accroissement de la migration de la population active vers les villes et de l'émigration vers des pays plus développés. En quelques années, l'augmentation du nombre de personnes en âge de travailler a été plus deux fois supérieur au taux de création d'emplois. Compte tenu du fait que c'est surtout les hommes qui se déplacent pour trouver du travail, la part des femmes travaillant dans l'agriculture a augmenté et est maintenant de 47 %. Une tendance se dessine au Kirghizistan. Plus le niveau développement économique est élevé dans une région donnée, plus il y a de femmes qui travaillent, et inversement. En effet, le taux d'emploi des femmes est un baromètre économique qui détermine le rythme du développement et le niveau général des progrès réalisés dans les différentes régions.

Étant donné que l'emploi des femmes est particulièrement important pour le développement économique du pays, le Kirghizistan s'efforce de développer un programme à long terme sur la réglementation de l'emploi des femmes. Les mesures que nous avons prises nous ont déjà permis de réduire le taux de chômage chez les femmes de 63 % en 2009 à 52 % en 2014. En vue d'assurer un développement durable et de réduire l'extrême pauvreté, notre plan de développement national vise à diversifier l'économie en développant des infrastructures dans les zones rurales et en accroissant la productivité agricole durable, garantissant ainsi la sécurité alimentaire et des revenus dans les régions agricoles, tout en minimisant

les menaces environnementales. Le plan vise également à développer les marchés du travail nationaux et régionaux et à améliorer les possibilités d'emploi par le biais d'une réglementation efficace des migrations de la main-d'œuvre et d'un renforcement des services de formation pour la population active.

D'une manière générale, le Kirghizistan a beaucoup progressé et atteint les trois OMD sur l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, la viabilité de l'environnement et l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement. L'indicateur actuel de pauvreté est inférieur à l'objectif visé, mais nous devons veiller à ce que cela dure. La vérité, c'est que les événements financiers et politiques mondiaux de 2010 ont eu un impact négatif sur le niveau de pauvreté actuel au Kirghizistan. Nous devons surmonter de nombreux autres défis afin de jeter les bases d'un bon développement de notre État, sur la base de principes démocratiques solides et en assurant un niveau de vie élevé à notre population. La mise en œuvre de toutes les mesures susmentionnées ne sera possible que grâce à un partenariat international efficace.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat important et opportun.

Le document de réflexion pour cette réunion explore de manière excellente les défis et les opportunités qui existent dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, du plein emploi et d'un travail décent. Les Pays-Bas s'associent à la déclaration faite ce matin par l'observateur de l'Union européenne (voir A/68/PV.88). Aujourd'hui, je ferai trois observations sur le rapport qui existe entre l'élimination de la pauvreté, le plein emploi, un travail décent et la protection sociale. Toutes ces questions sont très importantes pour le Royaume des Pays-Bas.

S'agissant de la pauvreté et de l'emploi, nous estimons que les emplois et la création d'emploi doivent être une priorité pour l'après-2015. Plus de 80 % des ménages qui sont sortis de l'extrême pauvreté l'ont fait parce que le chef de famille a trouvé un emploi. La croissance économique qui favorise les pauvres doit se faire dans le contexte du développement durable. C'est le moyen le plus efficace d'augmenter les revenus, de générer des emplois et d'extraire les populations de la pauvreté de manière permanente.

La croissance doit être jumelée avec la transformation économique et l'évolution du travail vers

une plus grande productivité. Une éducation de qualité est nécessaire pour faciliter cette transformation et pour assurer aux populations des emplois plus productifs. L'entreprise privée fournit plus de 90 % des emplois dans les pays en développement. Les conditions doivent donc être propices à la croissance des entreprises, leur permettant ainsi de créer plus d'emplois productifs et durables. Les entreprises peuvent jouer un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Elles doivent mettre l'accent sur l'innovation et la technologie et assumer les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

Deuxièmement, s'agissant d'un travail décent, les emplois doivent être sûrs et sécurisés et rémunérés de manière équitable. Les populations doivent être libres de s'organiser et de participer aux décisions qui les concernent. La promotion de normes de travail décent contribue à formaliser des emplois du secteur non structuré. Les femmes, les jeunes et les personnes handicapées sont souvent exclus de nos marchés du travail ou sont confrontés à la discrimination. L'accès aux possibilités d'emploi et de carrière doit être le même pour tous. Les femmes doivent avoir les mêmes droits économiques que les hommes d'hériter des biens, de signer un contrat, d'inscrire une entreprise au registre du commerce ou d'ouvrir un compte bancaire. La stigmatisation et la discrimination sont souvent les principaux obstacles empêchant les personnes handicapées de trouver un emploi. Il faut les aider à obtenir et à conserver un emploi. Une condition nécessaire pour assurer ces droits est de mettre fin à tous les types de violence contre les femmes et les filles.

Troisièmement, la protection sociale doit faire partie d'une stratégie plus large de croissance solidaire et durable visant à mettre fin à la pauvreté. Elle peut garantir un revenu de base. Elle réduira les obstacles à l'accès aux soins de santé de base et maternelle, à la nutrition, à l'éducation et à un environnement sain. Les systèmes de protection sociale doivent contribuer aux priorités plus larges du gouvernement et accompagner la transformation économique. Les interventions doivent, bien sûr, être adaptées au contexte du pays. Nous devons considérer à quel moment, pourquoi et comment recourir aux systèmes de protection sociale, et promouvoir d'abord et avant tout l'égalité des chances.

En bref, il est essentiel, pour le programme de développement pour l'après-2015, d'établir un lien entre emplois, élimination de la pauvreté et développement durable. Dans le même temps, il faut continuer à mettre

l'accent sur les disparités au niveau de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement afin de s'assurer que personne ne soit laissé à la traîne. Le Royaume des Pays-Bas est un partenaire de l'Organisation des Nations Unies pour la paix, et le développement est également notre mission. Nous voulons être un partenaire qui partage son expertise et son expérience avec l'ONU et ses autres États Membres afin d'accélérer le développement durable. Nous allons continuer à contribuer aux débats sur le programme pour le développement de l'après-2015.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie se réjouit de la tenue de cette séance opportune qui apporte une contribution importante à notre débat.

Nous croyons que l'emploi doit être au centre du programme de développement pour l'après-2015. Le Président de mon pays, M. Kikwete, a engagé la Tanzanie dans un programme national de promotion du plein emploi et d'un travail décent. Nous aimerions voir le même niveau d'engagement aux niveaux régional et mondial. À cet égard, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de tenir ce débat.

Nous remercions l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour son leadership et sa volonté de faire avancer ce programme, non seulement au plan international mais aussi, comme nous le savons en ce qui nous concerne, au niveau national. À cet égard, l'OIT a fait preuve d'une prévoyance sans pareil.

Nous rappelons que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT a formulé des recommandations qui demeurent pertinentes et utiles aujourd'hui en ce qui concerne l'emploi, le travail décent et la protection sociale.

À l'heure où nous formulons les objectifs de développement durable et nous apprêtons à examiner le programme de développement pour l'après-2015, nous estimons que nous n'avons pas nécessairement à réinventer la roue. Il existe des propositions qui méritent d'être examinées et des suggestions et recommandations qui pourraient certainement contribuer utilement aux discussions que nous avons et qu'il nous faut avoir. À notre avis, nous devons faire participer d'autres partenaires en plus des États parties. Nous devons inviter la société civile à prendre part à ces discussions et encourager les initiatives associant le secteur public et le secteur privé afin d'enrichir notre débat et de faire

en sorte que nous aurons des résultats concrets à la fin de ce processus.

Pour terminer, la République-Unie de Tanzanie rappelle qu'elle souscrit aux vues qui ont été exprimées par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et la Chine et le représentant du Lesotho au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/68/PV.88). Nous sommes certains qu'avec de la volonté, il sera possible de faire des progrès car ce ne sont pas les recommandations qui manquent. Pour le moment, ce qu'il nous faut, c'est la volonté d'aller de l'avant et un engagement à faire en sorte de donner suite aux propositions qui ont déjà été avancées. L'Assemblée peut compter sur nous pour veiller à ce que des progrès soient réalisés.

M^{me} Byaje (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cette réunion importante et fort opportune.

Mon pays s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'État plurinational de Bolivie et du Lesotho, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/68/PV.88).

Comme le souligne le document de réflexion distribué par le Président, la question du développement durable occupe désormais le devant de la scène dans les débats à l'échelle mondiale. Nous estimons que nous devons bien sûr poursuivre des objectifs de développement durable, mais privilégier également une voie de développement qui offre des perspectives de développement intéressantes, y compris le plein emploi et le travail décent. Cela ne sera possible que si nous nous engageons à éliminer les inégalités profondément ancrées qui caractérisent toujours nos sociétés.

Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), définit un cadre général pour l'action mondiale en faveur de l'avenir que nous voulons et un programme de développement mondial pour l'après-2015. Aujourd'hui, il nous appartient de le concrétiser. Nous estimons qu'il faut mettre en oeuvre de manière globale les trois piliers du développement durable, en plaçant l'élimination de la pauvreté, un développement qui profite à tous et la protection de l'environnement au cœur de l'avenir que nous voulons. La Banque mondiale a établi en 2013 que rien n'est plus efficace en matière de réduction de la pauvreté que l'accès à l'emploi et la hausse des salaires

et que l'emploi est la pierre angulaire du développement, car il fait le lien entre niveau de vie, productivité et cohésion sociale, qui sont tous essentiels pour parvenir à une croissance sans exclusive.

Il est difficile de garantir un emploi durable pour les populations des pays en développement, surtout en Afrique. En outre, les défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'emploi sont compliqués par les crises résultant des turbulences économiques, des conflits armés ou des catastrophes naturelles, qui tendent à exacerber la pauvreté. Aussi convient-il d'accorder une attention particulière aux pays sortant d'un conflit.

Depuis le génocide de 1994 contre les Tutsis, mon pays, le Rwanda, a compris l'importance de la création d'emplois et du travail décent pour réduire la pauvreté, et je voudrais faire part à l'Assemblée de certaines de nos solutions locales. Pour relever les nombreux défis auxquels nous étions confrontés en tant que pays sortant d'un conflit, le Gouvernement rwandais a adopté un programme global baptisé « Vision 2020 », qui met l'accent sur une croissance économique annuelle de 7 % pour réduire la pauvreté et fait de la création d'emplois l'une des priorités absolues.

Pour atteindre les objectifs énoncés dans « Vision 2020 », le Gouvernement a élaboré un plan de développement à court terme intitulé « Stratégie de développement économique et de réduction de la Pauvreté I (EDPRS) » qui couvrait la période allant de 2008 à 2012. Nous sommes maintenant en train de mettre en œuvre l'EDPRS II. Les objectifs visés par cette deuxième stratégie sont une croissance économique rapide, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois non agricoles, la réduction de la dépendance à l'aide extérieure et faire du secteur privé un moteur de développement. Un enseignement équitable et de qualité pour améliorer l'employabilité devrait figurer parmi nos priorités futures en matière de développement. Les autres objectifs de développement visent notamment à assurer l'éducation pour tous, à augmenter le nombre des écoles professionnelles et techniques et à faire en sorte que tous les Rwandais soient couverts par une assurance-maladie, ce qui leur permettra de mener une vie saine et productive.

En ce qui concerne le travail décent, l'emploi et la protection sociale, l'accent a été mis sur la garantie d'une rémunération égale pour les femmes et les hommes. Le Rwanda a en outre adopté des lois pour garantir l'égalité en matière de partage des terres et des biens et des droits de succession. Nous avons particulièrement mis

l'accent sur l'accès aux ressources productives et aux services financiers, à l'aide agricole et à la technologie, y compris les technologies de l'information et des communications. Pour ce qui est de la création d'emplois et du développement, parmi les initiatives majeures l'on peut notamment mentionner le lancement en 2003 d'un programme de développement local à haute intensité de main-d'œuvre et la création en 2007 de l'Agence de développement de la main-d'œuvre.

La création de nouveaux emplois est le résultat d'investissements bien planifiés qui prennent en compte les activités de développement, l'intégration régionale, la création d'un marché intérieur fiable, la mise en place de réseaux d'entreprises prospères, l'appui aux petites et moyennes entreprises, le renforcement des capacités, l'adaptation des programmes scolaires à la vie moderne, le renforcement du secteur privé et la création d'un environnement adapté aux secteurs prioritaires. Notre gouvernement a introduit des mesures incitatives pour attirer la main-d'œuvre vers diverses activités liées à la prestation de services et à la production, ainsi qu'à l'acquisition et l'application des technologies et l'investissement dans les possibilités qu'elles offrent, ce qui contribue à la création d'emplois décents. Bien qu'une majorité de notre population reste au chômage ou sous-employée, ou n'est pas rémunérée, nous intensifions nos efforts pour maintenir la dynamique et faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'emplois pour les jeunes.

Pour terminer, je voudrais souligner que les problèmes liés au chômage et à la réduction de la pauvreté sont très complexes, mais qu'il est crucial de les régler dans l'intérêt de la paix, de la croissance économique et du développement durable. Le chômage a une incidence sur la sécurité nationale et par extension, sur la sécurité internationale. Pour cette raison, assurer le plein emploi et un travail décent nécessite une action à l'échelle mondiale, et notamment de donner la priorité à des démarches novatrices qui traitent de la pauvreté et de l'emploi dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

M^{me} Engelbrecht Schadtler (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.88).

Selon un récent rapport de l'Organisation internationale du Travail, plus de 197 millions de

personnes à travers le monde n'ont pas de travail et, en dépit de la croissance économique modérée attendue pour la période 2013-2014, on prévoit que le taux de chômage mondial va de nouveau augmenter, passant à 202 millions de chômeurs en 2013, avec 3 millions supplémentaires pour 2014, dont un quart dans les économies développées et les trois autres quarts dans diverses régions du monde.

La création d'emplois est une nécessité urgente et l'une des principales priorités de la majorité des pays, et elle continuera d'être un facteur important bien au-delà de 2015. C'est pourquoi plusieurs éléments – comme l'emploi des jeunes, la mauvaise qualité des emplois et l'accès aux possibilités d'emploi – doivent être pris en compte dans le cadre des objectifs de développement durable. À mesure que les pays avancent et se développent, le marché du travail, les emplois et les moyens de subsistance évoluent. Cette dynamique influe sur le rythme et l'ampleur de la réduction de la pauvreté. L'un des principaux objectifs du développement est la transformation de la structure de production et de l'emploi.

Le Venezuela est conscient de que les situations sont très disparates en ce qui concerne la satisfaction des besoins sociaux et la distribution des richesses et des revenus. C'est pourquoi nous avons adopté une vision multidimensionnelle du problème de la pauvreté qui nous pousse à la combattre non seulement en tant que problème économique, mais aussi en tant que problème social découlant de l'exclusion, de l'exploitation et de l'inégalité générées par le système économique international dominant qui entrave la satisfaction des besoins fondamentaux en termes de subsistance, de protection, de participation et de connaissance. C'est pourquoi l'État vénézuélien a pris des mesures pour s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté et fixé des objectifs permettant de traiter d'autres aspects fondamentaux dans le contexte social, tels les besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, l'importance de l'agriculture et l'économie informelle, entre autres.

Pour notre pays, la protection sociale est une question transversale qui englobe toutes les composantes de la société grâce à des stratégies d'inclusion. La mise en œuvre des missions sociales a conduit à des avancées significatives dans le domaine du développement, en particulier pour ce qui est de la réduction des niveaux de pauvreté, de l'insertion des groupes sociaux traditionnellement exclus, de la

jouissance universelle des droits socioéconomiques, de la répartition plus équitable des revenus et des richesses, et de la promotion de la participation sociale et citoyenne dans les enceintes publiques de prise de décisions, qui sont autant d'éléments indispensables pour éliminer la misère et bâtir une société dans laquelle les citoyens sont libres et égaux.

Dans le contexte actuel, alors que nous continuons de pâtir des effets néfastes de la crise économique et financière mondiale, il est nécessaire que les États tiennent leurs engagements afin d'empêcher une diminution de l'aide au développement. Par ailleurs, les États doivent adopter des mesures adaptées pour faire face à la crise, par exemple en continuant de s'attacher à créer des emplois décents et en veillant à ce que les progrès profitent aussi aux groupes les plus vulnérables.

La coopération internationale, de même que l'engagement pris par les pays développés de consacrer 0,7% de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, la coopération Sud-Sud, la coopération technique et l'échange des meilleures

pratiques sont déterminants pour promouvoir le développement. Il est également crucial de mener à bien les réformes nécessaires du système financier et économique international afin de le rendre plus démocratique.

Le travail permet aux personnes de s'insérer dans la société et l'économie dans lesquelles elles vivent. L'accès à un emploi sûr, productif et rémunéré de façon équitable – qu'il soit salarié ou indépendant – est un facteur fondamental pour l'estime de soi des individus et des familles, leur permettant d'affirmer leur sentiment d'appartenance à la collectivité et d'y contribuer de façon productive. Or, il sera impossible d'évoluer vers un développement durable et ouvert à tous si des millions de personnes se voient refuser la possibilité de gagner leur vie dans des conditions décentes et équitables.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 23 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 45.